

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE 23 Septembre (23/09/2016)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 16 septembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoint**,

M. Gérard CAYLA, Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

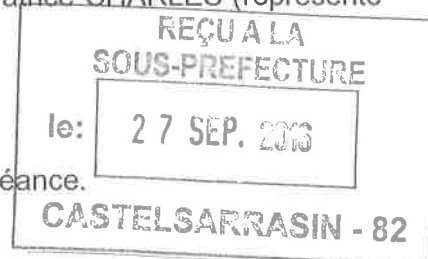
Mme Maryse BAULU (représentée par Monsieur Jean-Michel HENRYOT), M. Jean-Luc HENRYOT (représenté par Madame Eliette DELMAS), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoint**,

M. Maurice ANDRAL (représenté par Madame Fabienne MAERTEN), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Madame Christine HEMERY), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), M. Franck BOUSQUET (représenté par Monsieur Gérard VALLES), M. Patrice CHARLES (représenté par Madame Marie-Claude DULAC), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIT ABSENT :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal**.

Madame Michèle AJELLO DUGUE est nommée secrétaire de séance.



25 – 23 Septembre 2016

CLOITRE DE L'ABBATIALE SAINT PIERRE – TRAVAUX DE STRICT ENTRETIEN 2016 SUR MONUMENT HISTORIQUE CLASSE – MISE EN PLACE D'OCCULTATIONS ENTRE CHEVRONS – GALERIES EST, SUD ET OUEST

Rapporteur : Madame VALETTE.

VU le rapport de Monsieur le Maire proposant :

- d'approuver les travaux réalisés par l'entreprise "Accroche-Toit" d'un montant de 14 731 €HT concernant la mise en place d'occultations dans les galeries est, sud et ouest du cloître.
- d'adopter le plan de financement,

- de l'autoriser à solliciter les aides financières du Ministère de la Culture et de la Communication à hauteur de 40%, du Conseil Général à hauteur de 16% et du Conseil Régional à hauteur de 24 %.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE l'estimation d'un montant de 14 731 € HT,

ADOpte le plan de financement comme suit :

Protection des galeries est, sud et ouest	pourcentage	Montant en HT
État (ministère de la Culture et de la Communication)	40 %	5 892,40 €
Département	16 %	2 356,96 €
Région	24 %	3 535,44 €
Commune	20 %	2 946,20 €
Total HT =		14 731,00 €

SOLLICITE l'autorisation de pré-financer l'opération.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les aides financières de l'État (Ministère de la Culture et de la Communication) à hauteur de 40 %, du Conseil Général à hauteur de 16 % et du Conseil Régional à hauteur de 24 %.

Pour copie conforme

Moissac le 26 septembre 2016

Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :

CHARPENTE - COUVERTURE - PARQUETS - ESCALIERS

Accroche toit SARL

Cavaillé haut
82400 castelsagrat
Tel: 05 63 04 31 46
Code APE 452 L Siren 489533042
Siret 48953304200011
Mobile : 06 20 58 05 89

Castelsagrat le 12 juillet 2015

Cloître
Commune de Moissac
82200 Moissac

Devis:

-Fermeture des espaces entre les chevrons des 2 côtés des galeries du cloître : galeries Est, Sud et Ouest

Galerie est :

- Mise en place d'un échafaudage mobile, fixation de planches de 22 mm en chêne rabotées, teintées, obstruant les espaces entre chevrons côté haut (sur panne muraille)
41 ml à 47 € le ml : 1927,00 €
- Obturation des espaces entre chevrons à l'arrière des pannes murailles à l'endroit des ouvertures dans le mur (fenêtres, baies...) : 3ml à 48 € le ml : 144,00 €
- Fourniture et mise en place d'un grillage en cuivre ondulé maille carrée, obstruant les espaces entre chevrons côté bas (sur panne sablière) intérieur et extérieur. Fixation du grillage par doubles tasseaux préalablement teintés au brou de noix.
2 x 29 ml = 58 ml à 52 € le ml : 3016,00 €

-Galerie Sud :

- Fixation de planches de 22 mm en chêne rabotées, teintées, obstruant les espaces entre chevrons côté haut (sur panne muraille)
40 ml à 46 € le ml : 1840,00 €
- Obturation des espaces entre chevrons à l'arrière des pannes murailles à l'endroit des ouvertures dans le mur (fenêtres, baies...) : 15,5ml à 48 € le ml : 744,00 €
- Fourniture et mise en place d'un grillage en cuivre ondulé maille carrée, obstruant les espaces entre chevrons côté bas (sur panne sablière) intérieur et extérieur. Fixation du grillage par doubles tasseaux préalablement teintés au brou de noix.
2 x 27,50 ml = 55 ml à 52 € le ml : 2060,00 €

Galerie Ouest :

- Fixation de planches de 22 mm en chêne rabotées, teintées, obstruant les espaces entre chevrons côté haut (sur panne muraille)

40 ml à 46 € le ml :	1840,00 €
-Obturation des espaces entre chevrons à l'arrière des pannes muraières à l'endroit des ouvertures dans le mur (fenêtres, baies...) : 3ml à 48 € le ml :	144,00 €
-Fourniture et mise en place d'un grillage en cuivre ondulé maille carrée, obstruant les espaces entre chevrons côté bas (sur panne sablière) intérieur et extérieur. Fixation du grillage par doubles tasseaux préalablement teints au brou de noix. 2 x 29 ml = 58 ml à 52 € le ml :	3016,00 €

Total HT :	<u>14731,00 €</u>
------------	-------------------

TVA 20 % :	<u>2946,20 €</u>
------------	------------------

Total TTC :	<u>17677,20 €</u>
-------------	-------------------